

Introduction :

Utiliser des fumiers sur des sols afin de les enrichir en humus, bactéries et acides humiques est valable à condition que leur maturation soit obtenue par décomposition aérobie. Au contraire par décomposition anaérobie des problèmes sanitaires peuvent apparaître avec des conséquences négatives pour la faune ou la flore.

Comparatif selon E. Hennig

Putréfaction et Décomposition deux grands antagonistes

Putréfaction (anaérobie)

Sans oxygène

Négatif

Mauvaises odeurs de putréfaction

Éléments actifs :

Bactéries fuyant l'oxygène
(Anaérobies) parasites, insectes

Ceci mène à :

Perte d'azote par la formation d'ammoniac

Résultat :

Humus brut
Humus d'insecte

Formation de :

Toxines (poisons), infestation de virus,
infestation de parasites, la maladie est donc
encouragée, danger pour les plantes,
et les animaux

Conséquences pour la terre et l'eau :

Danger dû aux substances toxiques
sous forme dissoute

Décomposition (aérobie)

Avec oxygène

Positif

minimale à aucune odeur

Éléments actifs :

bactéries recherchant l'oxygène
(Aérobies), levures, champignons, vers de terre

Ceci mène à :

Symbiose d'azote entre bactéries /
protéine fongiques en tant que
source permanente de nutriments.

Résultat :

véritable humus équilibré,
humus de vers de terre

Formation de :

Oligoéléments, (par exemple zinc, cuivre,
magnésium) vitamines, enzymes et antibiotiques
naturels, destruction des virus, aucune possibilités de
survie pour les parasites.

Conséquences pour la terre et l'eau :

Aucun danger en raison des nutriments
sous forme fixe.

But du Plocher K :

Améliore les processus de décomposition des composts en assurant une dégradation optimale sans putréfaction (pas de mauvaises odeurs) par stimulation de la vie microbienne et macrobienne aérobie, à l'image d'un compost aéré et retourné en permanence.

Les maturations et fermentations optimales sont ainsi obtenues garantissant l'apport d'amendements de qualité supérieur à tout autre type de compost permettant pour le plus grand bénéfice des cultures. En effet, l'augmentation de la capacité de rétention en eau des composts traités avec Plocher K est proche de 100 %.. Avantage améliorant la tolérance des sols vis-à-vis des stress hydriques.

Conditionnement

200 g réf hg 3531,
2Kg réf ak 1541 ou
10 Kg réf ak 1551

Composition de la matière porteuse informée :

CaCO₃ 98,1 %,
MgCO₃ 0,9 %,
HCl insoluble 0,8 %,
PH 9 Masse Volumique 2,7 g./ml

**Substance référencée sur la liste des amendements autorisés en Agriculture Biologique
(CEE 2092-91 annexe II partie A)**

Mise en oeuvre :

Mélanger le **Plocher K** à suffisamment d'eau de manière à répartir de façon la plus homogène possible.

Dosage : 40 g de **Plocher k** par m³ de fumier ou compost.

Dilution : 2 KG pour 50 à 150 litres d'eau.

Si possible faire l'application dès la création de l'andain à traiter.



Précisions :

Pour le compostage de déchets verts, le Vitalracines N°2 est plus approprié.

Pour le compostage autre que des fumiers nous consulter.

